



PDF Complete
 Your complimentary use period has ended.
 Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

CHALET COMBORSIERE
VOUTIER ROGER
 route du plan du moulin
 73530 ST SORLIN D'ARVES
 04 79 59 71 67 / 06 80 51 22 05

CONTRAT DE LOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous envoyer le contrat de location de mon appartement
 Veuillez me renvoyer un exemplaire signé.

LOCATAIRE

Mr Mme.....
 Adresse.....

 ☎.....

APPARTEMENT N°
 CAPACITE MAXIMALE 7 PERSONNES
 ANIMAUX REFUSES
 CHEQUE VACANCES ACCEPTES

Composition de la famille
 Adulte :.....
 Enfant :.....

DUREE DE LOCATION

Du..... à partir de 14H au à 10H au plus tard
 Prix par semaine x Total.....

Acompte de réservation 30% du montant de la location soit :.....

MAJORATION DE PAR PERSONNE SUPPLEMENTAIRE AU DESSUS DE 6 PERSONNES

Prix : soit au total =

PRIX COMPRENANT TOUTES LES CHARGES

A PAYER SUR PLACE

Caution..... (déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.) Le chèque vous sera renvoyé après état des lieux.

Lave linge supplément.....oui.....non

MENAGE FIN DE SEJOUR

..... ou ménage à faire soit même, appartement propre. Le chèque vous sera renvoyé si l'appartement est propre .

LOCATION DU MATERIEL DE SKI exclusivement à Intersport/Kyrlis sport (www.intersport-saintsorlin.com pour bénéficier de meilleur remise lors de la réservation)

J'ai pris connaissances des conditions générales de réservations au chalet comborsière et je déclare être d'accord avec le contrat.

Fait le.....à St Sorlin d'Arves
 Le propriétaire

Fait le
 le locataire (lu et approuvé)



PDF Complete
Your complimentary use period has ended.
Thank you for using PDF Complete.

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les états des lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Annulation par le locataire : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté : le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Arrivée : le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Règlement du solde : le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

État des lieux : un inventaire est établi. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

La caution du ménage ne sera pas renvoyée si l'appartement n'a pas rendu propre (vaisselle, four, micro-onde, etc...).

Dépôt de garantie ou caution : à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie ou caution dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire.

Le dépôt de garantie ou caution est renvoyé par le propriétaire déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Utilisation des lieux : le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Animaux : le présent contrat précisé si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Assurances : le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Paiement des charges : en fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificative est remis par le propriétaire.